

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 17/03/2015
Réuni le : 31/03/2015
Sous la présidence de : Francois Joussellin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séjour prévu à Paris en janvier 2015.
Le bilan financier est approuvé (annulation du voyage).
- la participation financière facultative des familles est de 0,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BILAN FINANCIER

Séjour Paris découverte du 5 au 8 janvier 2015

classe 1ES 2

BILAN FINANCIER SEJOUR PARIS ANNULÉ

Dépenses

Type de dépenses		prix unitaire	NB personnes	TOTAL
Hébergement	BVJ		38	2 314,00
Transport	car		38	599,00
	métro			
Repas	3 soirs			
Musée				
Musée				
Bateau-mouche				
spectacle	frais de vente			
spectacle				
			TOTAL	2 913,00

aide Karta 30

Recettes

		prix unitaire	NB personnes	TOTAL
Familles				0,00
Participation lycée				2 040,00
Karta	30 %			873,00
			TOTAL	2 913,00

L'annulation du voyage de Paris coûte à l'établissement 2 040,00 euros alors qu'au budget initial, la participation s'élevait à 606,85 euros soit une dépense supplémentaire de 1 433,15 euros.

mise à jour du 25 mars 2015